

Consultation des détails des modules

Formation pratique en institutions d'encadrement pour enfants et jeunes 1 - FOEDA1

Code du module:	FOEDA1
Unité capitalisable:	Notions de base de la communication et de la réflexion (COMRE)
Profession:	Agent socio-pédagogique
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Commande, Entretien professionnel, Simulation d'entretien, Evaluation continue des compétences, Portfolio, Exposé, Epreuve écrite

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'apprenti est capable d'effectuer une observation et de décrire ce qu'il a vu dans des circonstances concrètes indiquées se servant d'une fiche d'observation appropriée.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- La description est structurée de manière logique et elle mentionne des données concernant les observations (suite chronologique des circonstances et des actions) sans interprétation.
- Le langage est neutre, c'est-à-dire sans jugement de valeur.
- L'apprenti est capable d'opter pour la mieux adaptée aux circonstances parmi les différentes fiches d'observation utilisées au sein de l'institution ou présentées en cours pour effectuer une observation.
- L'apprenti est capable d'expliquer pourquoi il a opté pour la fiche d'observation en question.

SOCLES

- La description de l'observation était cohérente et structurée de manière chronologique dans la mesure du possible.
- L'apprenti a évité les interprétations dans une large mesure.
- Le langage était fondamentalement neutre.
- L'apprenti a opté pour une fiche d'observation qui correspondait fondamentalement aux circonstances.
- Les explications étaient cohérentes et en grande majorité correctes.

2

L'apprenti est capable d'employer une communication adaptée aux enfants.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti adapte son vocabulaire ainsi que le ton de sa voix au bénéficiaire.
- L'apprenti communique d'une manière respectueuse et sur un pied d'égalité.

SOCLES

- Le langage était dans une large mesure adapté à l'âge et à la personnalité du bénéficiaire sous les aspects du vocabulaire et du ton de la voix.

3

L'apprenti est capable de comprendre et d'appliquer les règles indiquées concernant l'attitude professionnelle au poste travail.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti se renseigne à propos des règles indiquées concernant l'attitude professionnelle.
 - L'apprenti prend connaissance de la réglementation interne.
 - L'apprenti observe les points suivants.
 - Il soigne son apparence physique.
- ' Il porte une tenue propre, correcte et adaptée au poste de travail.

' Il porte une tenue propre, correcte et adaptée au poste de travail. ' Il soigne ses ongles et ses cheveux. ' Il connaît les règles concernant le port de bijoux et il les applique.

- L'apprenti adopte une attitude professionnelle.

' Il applique les règles de la politesse (salutation, remerciements, prise de congé). ' Il respecte le secret professionnel ainsi que les lignes directrices de la protection des données.

SOCLES

- L'apprenti a adapté son apparence physique à la majorité des règles indiquées.
- L'apprenti a correctement appliqué la majorité des règles de la politesse.

4

L'apprenti est capable d'agir avec délicatesse en constatant et en évaluant correctement le niveau du développement ainsi que les besoins de ses bénéficiaires.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti est capable de constater le niveau du développement de ses bénéficiaires, de le désigner et de l'expliquer en employant ses mots personnels.
- L'apprenti est capable d'identifier les besoins des bénéficiaires et de les attribuer à la catégorie de besoins correspondante.
- L'apprenti agit avec délicatesse en réagissant correctement aux besoins des bénéficiaires.
- L'apprenti est capable d'identifier le type d'attachement sûr ou insûr d'un bénéficiaire et d'expliquer le classement en employant ses mots personnels.

SOCLES

- L'apprenti a désigné le niveau du développement du bénéficiaire et il l'a expliqué en avançant deux arguments.
- L'apprenti a désigné au moins deux besoins d'au moins deux bénéficiaires et le classement était cohérent.
- L'apprenti a décrit au moins deux circonstances dans lesquelles il a convenablement réagi aux besoins des bénéficiaires.
- L'évaluation était cohérente et l'apprenti l'a expliquée en se référant à au moins deux indicateurs.

5

L'apprenti est capable de documenter son évolution professionnelle en répondant aux énoncés et aux questions du premier carnet d'apprentissage.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti répond à l'ensemble des énoncés et des questions par écrit dans le premier carnet d'apprentissage.

SOCLES

- L'apprenti a correctement répondu à la majorité des questions et des énoncés.